

Calendrier prévisionnel des opérations relatives à la campagne d'avancement à la classe exceptionnelle des échelles de rémunération des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique et sportive de l'enseignement privé sous contrat du second degré pour l'année 2023

OPERATIONS	DATES
Réception d'un mail d'information pour mise à jour des CV	Le 4 mai 2023
Les enseignants mettent à jour leur CV et déposent les justificatifs liés aux fonctions particulières sur I-Professionnel	Du 11 au 19 mai 2023
Les directeurs d'établissement et les inspecteurs saisissent les avis sur les dossiers des candidats au titre des deux viviers : Un avis littéral est demandé.	Du 2 au 9 juin 2023
La rectrice porte les appréciations sur les promouvables : du 12 au 14 juin 2023	
La CCMA examine les tableaux d'avancement à la classe exceptionnelle.	Le 27 juin 2023
Le rectorat remonte les dossiers proposés au ministère pour la campagne classe exceptionnelle des professeurs agrégés.	Le 27 juin 2023